

Les candidats à l'élection présidentielle & la démocratie participative

Nous présentons ici les résultats d'une enquête réalisée entre les mois de janvier et avril 2007 par le « pôle Etude » de **Territoires Publics**, sous la direction de Marc Sagot.

A chaque campagne présidentielle, un mot, une expression, devient un thème de débat autour duquel se cristallise une grande partie des enjeux de société du moment. La campagne présente n'échappe pas à cette règle : après « la fracture sociale » en 1995, la « sécurité » en 2002, 2007 serait-elle l'année de la « démocratie participative » ?

Eléments de contexte

Née en région dans les cabinets de Mme Royal et devenue le dogme de la candidate socialiste, la *démocratie participative*, adoptée dans les discours par la majorité des candidats à l'élection présidentielle, n'en demeure pas moins l'expression d'un processus institutionnel, politique et psychologique plus complexe.

Institutionnalisation de la démocratie locale (1992 – 2002)

Amorcée pendant les années 90 puis prolongée au tournant du siècle, le principe de démocratie locale sort renforcé de l'adoption successive de lois institutionnalisant ses pratiques au sein des territoires :

- La Loi ATR (du 6 février 1992) dite aussi Loi Joxe alors Ministre de l'Intérieur sous le gouvernement de Michel Rocard, donne aux citoyens de nouveaux outils de participation à la vie locale à travers principalement la garantie d'une plus grande information sur les décisions des instances territoriales
- La Loi d'Orientation (du 25 juin 1999) pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), dite loi Voynet, ministre du gouvernement de Lionel Jospin, définit un nouveau cadre de démocratie locale.
- La Loi de solidarité Renouvellement dite SRU (du 13 décembre 2000) renforce la cohérence des politiques urbaines et territoriales.

Bien des éléments communs réunissent ces trois Lois, complétées par la *Loi sur la démocratie de proximité* du 17 février 2002 promulguée à l'initiative de Jean-Pierre Raffarin instaurant entre autres les *commissions consultatives* : consolidation de la

décentralisation des compétences, responsabilisation accrue des communes, plus grande démocratisation des procédures et recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique...

La démocratie participative, une occasion de sensibiliser les déçus de la politique

Mais l'attention portée par le monde politique à la notion de *démocratie participative* traduit également sa volonté d'exprimer aux citoyens la prise en compte du message qui leur a été adressé le 21 avril 2002. L'élimination, au premier tour de la présidentielle, de l'un des candidats majoritaire au profit d'un représentant des extrêmes a constitué un choc autant politique que psychologique.

A la lecture schématique, voire simpliste de considérer qu'en votant Jean-Marie Le Pen, au risque de mettre la démocratie en péril, les citoyens ont exprimé contre les partis traditionnels leur colère de ne ressentir que mépris de la part de leurs élus, on peut considérer que la part belle faite à la *démocratie participative* en est la réponse adaptée, pour ne pas dire démagogique. Elle revient à donner aux citoyens l'occasion de prendre la parole afin qu'ils soient mieux compris et surtout afin de désamorcer toutes frustrations qui, ne pouvant s'exprimer, se manifestent violemment au moment du vote.

D'ailleurs, la place occupée par la *démocratie participative* dans les positions programmatiques de chaque candidat va dans ce sens. Si chacun a naturellement son idée des moyens à mettre en œuvre pour la faire vivre, les candidats à l'élection présidentielle ont conscience que son succès auprès de l'opinion publique traduit l'aspiration des citoyens à voir leurs élus s'impliquer davantage auprès d'eux, en phase avec la réalité souvent difficile de leur quotidien.

« *Aller sur le terrain* », « *être à l'écoute* », « *faire de la politique autrement* », et tant d'autres formules encore retrouvées dans la bouche de chaque candidat, illustrent combien les politiques en encourageant les citoyens à participer davantage au débat public trouvent une occasion unique de réactiver leur intérêt pour la vie publique.

Enfin, l'aspiration à l'illusion de la nouveauté en politique, autant pour les têtes de l'exécutif que pour l'approche de la chose publique, est pour beaucoup dans le succès de l'expression *démocratie participative*. Cette rupture, assumée ou pas, s'exprime non seulement à travers cette volonté de « *faire de la politique autrement* » mais elle trouve aussi sa justification dans le renouvellement, tout relatif dans les faits, mais ainsi perçu par l'opinion, des prétendants à la législature suprême. Mme Laguiller et M. Le Pen font figure de « dinosaures » dans un paysage politique où de manière inédite sous la 5^{ème} République, les deux candidats placés à la tête des formations traditionnellement majoritaires, n'étaient pas présents à la dernière élection présidentielle.

Remarques préliminaires et définitions

S'il y a un constat partagé par la majorité des candidats du besoin de plus grande participation des citoyens au débat public, la définition qu'ils donnent de la *démocratie participative* n'a pas la même résonance.

Elle oscille entre la reformulation voire le rejet pur et simple de cette terminologie (Mme Laguiller lui oppose la *démocratie réelle*, M. Bayrou la pense indissociable de la démocratie représentative, ...) ¹ et son appropriation sous différents modes (institutionnels, civils, économiques, juridiques et politiques).

Pour avoir été la première à s'être emparée de cette notion, la candidate socialiste a induit le positionnement de ses rivaux qui se sont sentis contraints de la formuler autrement. Ceci transparaît nettement dans les réponses de Mme Voynet qui inscrit sa défense de la *démocratie participative* dans une logique pragmatique au-delà de tout discours d'intention ou d'une pratique dérivée en opération de marketing. De son côté M. Bayrou veut situer ce débat au niveau institutionnel et constitutionnel.

Si à l'UMP la question explicite de la *démocratie participative* n'apparaît pas dans son programme de campagne, son candidat, M. Sarkozy, n'en a pas moins adopté la forme que voudrait induire ce nouveau mode de gouvernance : se mettre au niveau des citoyens, être à leur côté sur le terrain, sans « *langue de bois* ». Rien de très nouveau si l'on reprend les intentions des deux derniers premiers ministres UMP de la présidence de M. Chirac : de « *la France d'en bas* » de M. Raffarin au « *parler vrai* » de M. de Villepin déclinés à l'occasion de ses rendez-vous mensuels avec les Français. Ce discours n'est que la mise en pratique du constat opéré à droite après l'échec de la politique du gouvernement Juppé et la perte de sa majorité à l'Assemblée nationale en 1995, histoire de démontrer aux citoyens qu'ils ont été entendus...

Dans les faits, les grands thèmes de campagne ne consacrent aucune place à la *démocratie participative* même si en région certains élus UMP s'en défendent.

En revanche, la *démocratie participative* a trouvé un écho particulièrement favorable auprès des candidats des petits partis qui l'ont placée au cœur de leur programme : elle commande à la fois un nouveau mode de gouvernance et un nouveau rapport du politique au citoyen, non pas seulement dans la forme, mais de manière assez concrète dans la pratique politique telle qu'elle est ou doit être définie par les institutions. Cette *démocratie participative* institutionnelle est d'abord pour ces

¹ - A l'occasion d'une conférence organisée par ID Communes et Res Publica au CCO de Nantes (28 novembre 2006) et consacrée à la « concertation locale », l'ancien ministre Jacques FLOCH a déclaré que le « terme de « *démocratie* » doit se suffire à lui-même, sans qu'il soit nécessaire de l'affubler d'attributs, comme « *participatif* » ou « *représentatif* » : la *démocratie, c'est un tout* ».

candidats constitutionnelle : Mmes Buffet, Lepage & Mme Voynet d'une part et MM. Bayrou & Besancenot d'autre part placent le passage à la 6^{ème} République au centre d'une vaste réforme des relations entre le citoyen et le politique dont les carences dénoncées expliquent déjà pour une grande part les désordres et les dysfonctionnements de la République. Mais M. Bayrou contrairement aux quatre autres prétendants à la législature suprême construit son projet de réforme autour de la réforme constitutionnelle, seule capable à ses yeux de rompre les dérives de la pratique monarchique de la 5^{ème} République – retour à la dénonciation très Mitterrandienne du *coup d'état permanent*. Dès lors aussi sa position sur la *démocratie participative* est ramenée à son propre dessein qui sera approfondi un peu plus loin.

Les candidats et la *démocratie participative* en 7 points

1- Les extrêmes rejettent la légitimité de la *démocratie participative*

M. Le Pen et M. de Villiers, qui n'ont pas souhaité répondre à notre enquête, fustigent la *démocratie participative* dans leurs propos. Dans cette géographie du rejet, il faut ajouter Mme Laguiller qui la réduit à une simple intention politicienne : si elle n'est pas l'expression du transfert des pouvoirs économiques aux travailleurs « *la démocratie participative, ce n'est que des mots* ».

Le désintérêt, voire le mépris affiché par les partis situés aux extrêmes est somme toute logique si l'on considère que le rapport direct aux citoyens a toujours fait partie de leur discours dominant, l'irruption de la *démocratie participative* est perçue par eux comme une récupération purement formelle du sentiment d'abandon ressenti et exprimé par l'opinion face à ses politiciens.

2- Tous les candidats ont un rapport à la *démocratie participative* qui varie en fonction du contexte politique

Nicolas Sarkozy enfin n'a pas souhaité donner une suite favorable à notre enquête estimant que cette thématique n'entraîne pas dans ses priorités. Pour s'en défendre, certains élus UMP rappellent que si la *démocratie participative* n'apparaît pas sur la plate forme présidentielle, elle n'en constitue pas moins un outil de gestion locale – et de rappeler par exemple l'omniprésence des « comités d'experts ».

Un tel décalage exprime surtout le positionnement d'un candidat à l'élection présidentielle, M. Sarkozy n'ayant aucun intérêt stratégique à reprendre un thème de campagne dont sa principale rivale, Mme Royal, est devenue la porte drapeau.

3- Parmi les candidats majoritaires qui ont montré un véritable intérêt pour le sujet, on note une grande diversité dans les mots employés pour définir la *démocratie participative*

Chacun avec ses mots place le peuple au cœur du débat public auquel il faut redonner toute sa dynamique :

- M. Besancenot souhaite « *dynamiser la démocratie au sein des instances, entre les institutions et le citoyen,* », c'est la « (...) *rénovation du rôle de l'élu(e)* ». Mais la *démocratie participative* doit aussi « *établir la délibération démocratique dans l'entreprise.* »
- Mme Buffet parle d'« *une implication citoyenne active* » ;
- Mme Royal prône la « [restauration du] *Pacte républicain : (...) écouter pour agir juste, construire ensemble de meilleures décisions et rendre des comptes. Plus les gens y seront associés, plus les réformes seront solides* » ;
- Mme Voynet la définit comme « [donner] *la parole aux citoyens pour construire les décisions collectives [qui] permet d'avoir le pouvoir d'influer sur les décisions, [qui] développe les possibilités de contre-pouvoirs pour redynamiser le débat démocratique* » ;
- Mme Lepage parle de « *participer à la prise de décision sans se substituer au décideur final* » « *en dehors des canaux de la représentativité électorale.* »
- M. BAYROU fait le choix de contourner la définition par un constat en négatif de notre pratique démocratique : « *c'est aujourd'hui l'ensemble de notre démocratie (...) qui ne fonctionne plus. Une démocratie qui fonctionne, c'est une démocratie où le peuple est considéré comme un peuple de responsables. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le pouvoir, aujourd'hui, c'est l'Ancien régime, dans sa forteresse, à qui personne n'a le droit de parler, même pas les représentants du peuple.*»

Mais au-delà de toute définition, ce terme se décline diversement :

4- Pour ces candidats, c'est toujours un élément de revitalisation de la démocratie

Nombreux sont les candidats qui veulent créer les conditions d'un débat concret en phase avec la réalité. Ils développent tout un arsenal de mesures couvrant tous les champs du débat public :

- M. Besancenot cite les conseils citoyens (de quartiers, municipal, ...) co-élaborant la décision politique et ouverts à tous les citoyens ;
- Mme Royal propose « *les citoyens experts* » qui deviennent force de proposition ;
- Mme Voynet préconise de « *généraliser de véritables procédures de débats publics* » : « (...) *les conférences de consensus, les jurys citoyens* » ;

- Mme Lepage cite le *Conseil de la Société civile* formé de citoyens élus représentant la société civile afin qu'elle soit présente dans les grands débats de société.

5- Pour tous, les TIC sont au service de la *démocratie participative*

Les candidats voient dans les TIC le moyen d'impliquer les citoyens et ainsi de pouvoir les consulter et les sensibiliser aux grands projets et débats de société. La *démocratie participative* induit la constitution d'un réseau qui transcende les relations traditionnelles du monde des élus. La République des Blogs permet d'impliquer les citoyens et de créer un maillage inédit, dynamique, participatif et réactif pour être ainsi consulté et sensibilisé aux grands projets et débats de réforme de la société.

Mme Royal est la candidate qui a non seulement le plus développé la thématique de la *démocratie participative*, mais qui en a aussi fait sa méthodologie de campagne. Le recours systématique aux NTI en est la meilleure illustration : la candidate socialiste a décliné sur la toile (la fameuse blogosphère) la logique participative jusqu'à son terme par l'implication des citoyens blogueurs² devenus les premiers pourvoyeurs de propositions pour l'élaboration de son programme. Dès lors, Internet n'est plus qu'un média dans un vaste programme de sensibilisation et d'implication des citoyens (après les adhérents socialistes dans sa course à l'investiture) à travers des expériences inédites et multiples (un livre en ligne écrit à 60 millions de mains, la consultation des citoyens via la toile pour établir le programme présenté aux Français le 11 février³, les débats participatifs organisés sur le site par les comités locaux *Désirs d'avenir*, au sommet d'un maillage complexe de blogs affiliés à la candidate.

Naturellement, cette expérience souligne la réelle influence, ou supposée telle, de la blogosphère. Elle agit d'abord en interne auprès des blogueurs eux-mêmes qui se sentent au centre d'un mode révolutionnaire et inédit de communication visant à ranimer la démocratie et en externe, par un effet d'image et de modernité, cette expérience rejaillit sur son initiatrice.

M. Sarkozy l'a d'ailleurs bien compris lorsqu'il a expérimenté auprès des militants UMP la rédaction interactive du programme de son parti pour les élections présidentielles (novembre 2006). Il s'agissait pour chaque militant de déplacer et de cliquer sa souris sur les différentes propositions afin d'aider le candidat à déterminer les priorités de l'avenir – version à peine plus élaborée du vote Internet.

² - Il est à noter qu'au PS, cette démarche s'est imposée naturellement à Mme Royal, laquelle ne disposant pas de réseau au sein du parti devait se constituer le sien en dehors des cadres déjà existants.

³ - « Ce sont plus de 6500 débats participatifs qui se sont ainsi tenus et près de 135.000 contributions qui ont été faites sur Internet, réunissant en tout 3 millions de personnes. Cette mobilisation a contribué aux propositions que j'ai faites lors de la présentation de mon Pacte présidentiel, le 11 février »

6- Pour tous, la *démocratie participative* induit un contrôle des élus par les citoyens

La volonté de donner aux citoyens un véritable pouvoir de contrôle qui ne se limite pas au simple droit de vote (les mauvais édiles ne sont pas réélus), s'exprime à travers la proposition de constituer des *jurys populaires* devenus depuis *observatoires des engagements* (Mme Royal) ou toute sorte d'organes de contrôle ou de poursuite des élus et administrations publiques et territoriales (la LCR préconise la création d'*Assemblées décisionnaires* à la disposition des citoyens qui auraient un droit d'interpellation envers les élus, les collectivités locales, les représentants d'institution...).

Dans ce même esprit, le principe de la limitation (PCF, l'UDF, le PS) voire l'interdiction (LCR et Cap 21) du cumul des mandats répond à cette volonté d'être davantage aux côtés des citoyens. Certains (la LCR encore) rejettent même le principe de la réélection – tolérée par exemple une seule fois par Cap 21.

Enfin, d'autres candidats (comme M. Bayrou à l'UDF) mettent en avant la nécessité de donner aux citoyens le pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel lorsqu'ils se sentent lésés par une loi qui a été promulguée.

7- La 6^{ème} République ou la démocratie renouvelée

Plusieurs candidats préconisent l'instauration d'une nouvelle République dans laquelle le pouvoir des citoyens serait renforcé. On peut distinguer deux approches :

- Une vision exclusivement institutionnelle

M. Bayrou et Mme Lepage défendent le principe d'un retour aux valeurs fondamentales de la démocratie redéfinies dans une nouvelle Constitution donnant plus de place :

- à la question de la représentativité citoyenne au Parlement
- au respect du principe de la séparation des pouvoirs.

Conditions pour que les citoyens soient véritablement consultés et non pas pris à témoin des décisions de l'exécutif.

- Une vision « utopique » dans l'attente d'un changement de société

Mme Buffet et la LCR de M. Besancenot défendent le projet d'une sixième République dans laquelle, dans la lignée de la dialectique marxiste-léniniste, le peuple, entité théorique, est placé au centre du système.

Conclusion

En réalité, le succès de l'expression semble davantage lié à la conscience de l'ensemble de la classe politique de la nécessité de prendre en considération les attentes et les inquiétudes des citoyens.

A partir de cet instant, on peut avancer que tous les candidats ont fait de la *démocratie participative*, en l'affirmant haut et fort ou non, un thème de campagne. Lorsque M. Sarkozy appelle les adhérents de l'UMP à voter sur *Internet* pour définir les priorités du futur candidat à l'élection présidentielle, ne fait-il pas, comme M. Jourdain, de la démocratie participative sans le dire ?

Dans le cadre des conférences sur la « concertation locale », organisées par [IDCommunes](#), [Res Publica](#) et [Territoires Publics](#), en partenariats avec l'[AdCF](#), le [Groupe Territorial](#) et [Acteurs Publics](#), les candidats à l'élection présidentielle ont été interrogés sur ce qu'ils pensaient de la « démocratie participative » autour de questions simples :

- Quelle en est leur définition ?
- Entre-t-elle dans leur programme ?
- Quelle forme doit-elle prendre ?
- Sa prise en compte implique-t-elle des modifications institutionnelles ?
- Est-ce une solution proposée à la désaffection du politique ?

Les réponses, ou l'absence de réponses dans certains cas, ont permis de dégager en 7 points les lignes force de leur vision de la « *démocratie participative* ».

éditorial...

... des mots sur vos idées

<http://editorial-marc-sagot.fr/>

11 rue du chevalier Saint George
75008 Paris

01 42 86 67 36

éditorial...
... des mots sur vos idées